



Belleville, le 29 août 2016

L'inspectrice de l'Éducation Nationale
Chargée de la circonscription de
Belleville

à

Mesdames, Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs les enseignants,



OBJET : Rentrée scolaire 2016 – 2017. Note de service N°1

Au retour de ces vacances d'été qui vous ont permis, je l'espère, de réaliser vos projets et de profiter de vos proches, je reviens vers vous afin de vous communiquer les informations essentielles à une rentrée sereine et dynamique.

J'accueille avec un grand plaisir tous les enseignants nouvellement nommés dans la circonscription. J'é mets une pensée particulière pour tous les professeurs qui débutent leur carrière, s'engageant ainsi dans un métier de plus en plus complexe mais porteur de valeurs essentielles.

Accompagnée par les conseillères pédagogiques, Anne Sophie Lefebvre et Sylvie Dufour, j'aurai à cœur de continuer le travail entrepris avec vous et de faire en sorte que l'équipe soit à votre écoute.

Cette rentrée sera particulière car marquée par les tragiques évènements survenus cet été. La mise en sécurité des écoles fera l'objet d'un travail conséquent en relation avec les mairies et la gendarmerie. L'éducation à la sécurité sera désormais partie du quotidien de nos élèves et des personnels de l'école. Différentes informations vous ont été transmises par le ministère et seront traitées lors de la réunion de rentrée.

D'un point de vue pédagogique, cette nouvelle année scolaire sera, pour l'élémentaire, le temps de mise en œuvre des nouveaux programmes, de la prise en main du livret scolaire unique et de la mise en place du nouveau cycle 3.

La maternelle se devra de poursuivre son adaptation aux programmes et de mettre en place un carnet de suivi des élèves.

Cette année sera également une année d'élaboration d'un nouveau projet d'école pour 2016/2020.

Ainsi, la tâche sera conséquente, l'équipe de circonscription fera en sorte de vous accompagner le mieux possible dans cette réflexion. L'échange et la collaboration restent les principes de fonctionnement de la circonscription.

Je tiens à exprimer à chacun d'entre vous ma confiance dans votre investissement professionnel pour un service public de qualité. Comme moi, je sais que vous avez à cœur la réussite de tous les élèves y compris les plus fragiles et l'ambition de contribuer au mieux à leur intégration dans la société et dans leur capacité à vivre ensemble.

Les priorités de l'année scolaire 2016/2017

Madame la ministre a présenté les priorités dans la circulaire de rentrée n° 2016-058 du 13-4-2016, mais je tenais à vous rappeler les éléments essentiels et les dispositions prises par l'équipe de circonscription pour les mettre en application.

Cette circulaire rappelle que les changements s'inscrivent dans la cohérence de la Refondation de l'école de la République et la continuité du socle commun de connaissances, de compétences et de culture clé de voûte de tout enseignement dispensé.

Il s'agira de prendre en compte les cinq domaines du socle dans toutes les actions et tous les projets initiés dans vos écoles : <http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>

L'ambition de la refondation est de former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République.

Les lignes directrices :

- Favoriser pour tous les cycles un renforcement des apprentissages et notamment des fondamentaux,
- Rendre l'école plus juste, véritablement démocratique, faire en sorte que l'école incarne pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité,
- Concevoir la scolarité comme un parcours cohérent où chaque discipline, chaque enseignement, s'inscrit dans une complémentarité avec les autres,
- La cohérence du parcours scolaire tient à la prise en compte du poids des déterminismes économiques et sociaux : démocratisation des connaissances, des compétences et de la culture ; école ouverte et inclusive pour que tous les élèves puissent avoir accès à la richesse de ce qu'elle transmet,
- Appréhender les parents d'élèves comme des acteurs majeurs de cette école ouverte et inclusive,
- Faire en sorte que les valeurs de la République prennent du sens au sein de l'école,
- Renforcement de la transmission des valeurs républicaines inscrit au cœur des missions de l'École.

I - Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages

1 - Une cohérence globale de l'école au collège

Des nouveaux programmes de l'école élémentaire au collège :

- Une approche curriculaire des contenus d'enseignement (précision des objectifs et des enjeux pour chaque cycle et la contribution de chacun des enseignements aux 5 domaines du socle),
- Production et mise à disposition de ressources sur EDUSCOL.

Une évaluation positive :

- Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun est apprécié en fin de cycle, selon une échelle de référence comportant 4 échelons (maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante et très bonne maîtrise).
- En cours de cycle, les modalités d'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes : elles constituent un objet de travail essentiel pour les conseils de cycle.
- Un livret scolaire de la scolarité obligatoire est créé pour chaque élève. Ce livret scolaire qui intègre l'ensemble des formes d'évaluation des connaissances et des compétences, comprend des bilans périodiques qui se substitueront aux actuels livrets des écoles et au bulletin des collèges. Il aura une forme numérique avec l'application nationale Livret scolaire unique (LSU).

Une vidéo est disponible pour comprendre la fonctionnalité de ce nouvel outil :

<http://www.dailymotion.com/>

Travail engagé au niveau de la circonscription :

Des formations « évaluation positive » ont été programmées au plan de formation et seront reconduites,

Chaque inspection fait l'objet de remarques et de questionnements relatifs à l'identification de la nature des erreurs des élèves ; des récurrences des erreurs pour permettre aux élèves de s'inscrire dans un projet de progrès et de réussite.

Des expérimentations sont actuellement menées par quelques enseignants de la circonscription sur l'utilisation des erreurs pour apprendre.

Une présentation des nouveaux outils a été faite en réunion de directeurs de fin d'année et des éléments complémentaires seront apportés dès la rentrée.

Les langues étrangères :

- Un enseignement plus précoce de la langue vivante (CP et 5^{ème}),
- Des ressources « enseigner les langues vivantes » disponibles sur EDUSCOL et le portail EDUTHEQUE (accès avec adresse académique),
- Evolution du dispositif ELCO vers les EILE : enseignement dispensés en sus des 24h habituelles, ouverts à partir du CE1 à tous les élèves volontaires quels que soit leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ.

Travail engagé au niveau de la circonscription

Augmentation de l'offre de formation concernant l'enseignement des langues vivantes, Travail en collaboration avec les professeurs du 2nd degré pour construire les progressions C3, Développement des expérimentations « regards croisés » pour partager des pratiques, Demande d'accompagnement des CPD LVE pour l'enseignement de la LVE dans les classes multi niveaux.

Le cycle 3 :

- Une coopération plus large et plus approfondie entre les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré : identification d'objets de travail commun pour bâtir une expertise pédagogique et didactique partagée,
- Coordinateur de l'élaboration du projet d'école, les directeurs d'école sont naturellement amenés à prendre toute leur place dans cette instance,
- Le conseil de cycle accueillera des professeurs exerçant en classe de 6^e du collège du secteur de recrutement,
- Des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils de classe de 6^e,
- Les CEC s'attachent à construire des diagnostics concertés ; à formaliser les progressions des apprentissages d'un niveau à l'autre ; à définir les conditions d'un meilleur suivi du parcours des élèves de l'école au collège.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Organisation du CEC extraordinaire pour construire collectivement les progressions et mutualisation des productions ; poursuite du travail dans des CEC locaux,
Réalisation de documents « Parcours de l'élève en EPS » et « Parcours citoyen » à l'école élémentaire transmis aux collèges de secteur,
Développement du dispositif « regards croisés » intra et inter cycle,
Demande de FIL (formation d'initiative locale) en commun avec les différents collèges de secteur,
Suite aux CEC de mai, toutes les écoles sont investies dans des projets de mise en œuvre du C3 (sciences, français / lecture, mathématiques, projet graine de lecteurs, projet pluri disciplinaire français, EPS, histoire...)*

2 - La priorité réaffirmée au premier degré

- Développement de la scolarisation des moins de 3 ans (objectif 50% en REP ou DIFF)
Renforcement des partenariats institutionnels pour accompagner ces scolarisations,
- Renforcement du remplacement pour la formation continue des maitres,
- PDMQDC : priorité au cycle 2,
- La nouvelle organisation des cycles d'enseignement et des nouveaux programmes nécessite la construction par les équipes pédagogiques de **nouveaux EDT** pour reconsidérer l'équilibre journalier, hebdomadaire et périodique entre les différents domaines d'enseignement, tirer profit des opportunités offertes par la 5^e matinée afin que l'organisation du temps des activités pédagogiques puisse profiter pleinement aux apprentissages des élèves,
- La complémentarité entre activités scolaires et périscolaires est promue et s'appuie sur les projets éducatifs territoriaux,
- L'accompagnement et la formation de chaque professeur, mais aussi des équipes constituent un enjeu majeur (les 18h de formation obligatoires ne sauraient suffire à l'ensemble des besoins accrus par la rénovation des cycles, des enseignements et de l'évaluation).

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Une formation autonome sur les nouveaux rythmes scolaires et l'impact sur l'EDT a été proposée de manière obligatoire à toutes les écoles l'an dernier,
Un travail en collaboration avec la municipalité de Belleville est entrepris pour renforcer les partenariats et accompagner la scolarisation des moins de 3 ans.
Participation des enseignants et de l'IEJ à différents comités de pilotage pour inscrire les TAPS dans la continuité des enseignements,
Des formations spécifiques pour la scolarisation des jeunes enfants sont actées au plan d'animations. Ces animations seront ouvertes aux ATSEMS avec accord des municipalités.*

Maternelle

- L'évaluation régulière des acquis des élèves constitue un levier majeur de la réussite de chacun. Elle nécessite de la souplesse pour tenir compte des différences d'âge et de maturité entre les enfants au sein d'une même classe et faire en sorte que chacun progresse et se développe harmonieusement.
Pour pratiquer cette évaluation positive, il convient de définir des **critères d'évaluation et des observables permettant d'objectiver les progrès** réalisés par chaque enfant.
Deux outils ont été conçus pour rendre compte des acquis des enfants : un carnet de suivi des apprentissages renseigné tout au long du cycle 1 dont **l'établissement est obligatoire** mais dont le format est laissé à l'appréciation des équipes enseignantes ; une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année de ce cycle qui fait l'objet d'un modèle national.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Présentation de démarches d'équipes autour de la création d'outils d'évaluation positive (cahier de progrès),
Offre de formation sur cette thématique, échange de pratique professionnelle programmée et reconduite l'année prochaine,
Participation des CPC aux formations académiques sur les outils d'évaluations et de suivis en maternelle.*

Le Cycle 2

- Les élèves apprennent à réaliser les activités scolaires fondamentales qu'ils retrouvent ensuite tout au long de leur scolarité : résoudre un problème, lire et comprendre un document, rédiger un texte, créer ou concevoir un objet, etc),
- La maîtrise des langages et notamment de la langue française, y constitue l'objet d'apprentissage central, dans tous les enseignements,
- Une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est organisée au début de la classe de CE2 (identifier les difficultés et mettre en place des réponses adaptées), lorsque les élèves rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, une aide leur est apportée par les enseignants,
- Le travail spécifique du RASED, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter aux équipes une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissages et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Constitution d'un groupe de travail de la circonscription pour construire et offrir des livrets d'évaluation commun à toutes les écoles de la circonscription,
Reprise de ce travail par le groupe pour modifier et simplifier les livrets et envoi à toutes les écoles d'ici fin août début septembre.
Action de formation obligatoire immédiatement à la rentrée sur la construction des progressions sur le cycle 2.
Place importante des actions de formation sur le développement des compétences langagières au plan 2016/2017.*

3- Le Plan Numérique pour favoriser la généralisation des usages pédagogiques du numérique

- L'ambition du plan numérique consiste précisément à créer des conditions favorables à la généralisation des usages pédagogiques du numérique,
- Un effort sans précédent en matière de formation sera conduit,
- Les compétences numériques seront désormais évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel, commun à l'enseignement scolaire et supérieur, qui se substituera à l'actuel B2I.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Proposition systématique de formations d'équipe aux usages du numériques, notamment quand les municipalités ont fait l'effort d'investissement,
Proposition d'usage du numérique dès que cela est possible dans les actions de formations proposées au plan de la circonscription,
Développement des expérimentations avec les tablettes numériques dans les écoles de la circonscription.
Convention partenariale avec l'état et les municipalités de Belleville et de St Jean d'Ardières pour l'équipement numérique.
Travail avec les communautés de communes pour la mutualisation des moyens dans la prise en charge de la maintenance informatique.*

4- Le parcours d'éducation artistique et culturelle : une éducation à l'art et par l'art pour tous les élèves.

- Publication d'un référentiel (J.O du 7 juillet 2015) qui précise les principes du PEAC, les enjeux de sa mise en œuvre, les grands objectifs de formation et repères de progression de l'éducation artistique et culturelle,
- Ce référentiel vise à la fois une éducation à l'art (appropriation d'une culture riche, diversifiée) et l'éducation par l'art qui permet une formation de la personne et du citoyen,
- Au plan local, la structuration du volet culturel du projet d'école est déterminante pour la mise en œuvre du parcours.
Ce parcours articule 3 dimensions fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : connaissances acquises par l'élève, les pratiques expérimentées et les rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine.
- L'outil de suivi du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève prend une importance particulière pour garder la trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises.
- Ce suivi doit être clair et lisible pour l'élève, sa famille, mais aussi pour les personnels de l'EN et des partenaires afin qu'une continuité et une progressivité puisse être maintenues sur l'ensemble de la scolarité.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

Perspective de travail dans le cadre de la rédaction des futurs projets d'écoles.

Cet axe a été peu ou pas développé dans le plan de formation de la circonscription, ce sera un des axes de travail dans 2 CEC de la circonscription.

Des actions de formations seront actées au plan d'animations pédagogiques 2016-2017.

II - Une École inclusive pour la réussite de tous

1 - Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales

- La liste des fournitures scolaires : elle représente un poids économique trop lourd pour certaines familles, elles doivent être établies avec une attention extrême et de manière collective au sein des équipes éducatives.

Cette remarque concerne particulièrement le second degré, il conviendra néanmoins d'être vigilant sur la participation demandée aux familles, tant pour les fournitures que pour la coopérative scolaire. La participation des familles doit rester à leur appréciation, aucune somme ne peut être exigée.

Le Parcours éducatif de santé :

- Le parcours éducatif de santé (PES) se déploie à la rentrée 2016 dans toutes les écoles et dans tous les établissements.
- Il vise à préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables au travers des actions engagées dans le cadre de la promotion de la santé à l'école.
- Les actions sont assurées par tous les personnels dans le cadre des missions de chacun, en associant les parents au sein de la politique de santé de l'école via l'éducation à la santé, la prévention et la protection.
- Les actions engagées (promotion de la santé, éducation à la sexualité, prévention des conduites à risque, l'éducation aux comportements responsables, la prévention des violences, le soutien à la parentalité, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire) devront être coordonnées avec le parcours citoyen ; elles viseront à renforcer les liens avec les parents d'élèves dans la dynamique de coéducation, les partenaires institutionnels et les associations agréées intervenant dans les établissements.
- L'environnement scolaire, qui relève de la responsabilité de toute l'équipe éducative, influe sur l'hygiène, la santé et le bien être individuel et collectif des élèves. **La question des sanitaires** mérite d'être appréhendée par les équipes éducatives dans une approche globale de l'hygiène, de la santé individuelle et collective, mais aussi éducative. Il s'agit de développer chez les élèves la capacité à prendre soin d'eux-mêmes, de respecter les règles du vivre ensemble et les lieux qu'ils utilisent.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Des actions de formations sur les premiers secours seront proposées au plan d'animations pédagogiques 2016-2017.
Un travail en collaboration avec les infirmières scolaires sera mené pour définir des propositions d'actions dans les écoles.*

Le Sport scolaire :

- Il favorise la complémentarité avec la pratique de l'EPS.
- L'année scolaire 2016- 2017 est tournée vers l'olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature de Paris aux J.O de 2024. Des actions éducatives seront menées en ce sens.
- Fin d'obligation de présenter un certificat médical pour prendre une licence dans une fédération sportive scolaire.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Les écoles adhérentes à l'USEP seront encouragées à mettre en cohérence et complémentarité la programmation des activités USEP et celle de l'EPS notamment sur le cycle 3.
Une offre de formation spécifique sera dédiée à tous les enseignants qui participent aux rencontres USEP.
La participation à des manifestations sportives sera encouragée dans les écoles.*

2 - Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

- L'école inclusive accueille tous les enfants pour leur permettre d'apprendre, de progresser et d'obtenir une qualification.
- Les missions des AVS auprès des élèves en situation de handicap sont précisées : aide humaine individuelle, aide humaine mutualisée et accompagnement collectif pour les ULIS.
- Leurs actions s'exercent sur 3 domaines : accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale et relationnelle.
- L'école inclusive favorise une meilleure continuité des apprentissages pour les élèves allophones et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.
- Tous les acteurs de l'EN doivent être mobilisés pour accueillir chaque enfant quelle que soit son origine, sa situation et son mode de vie, au sein de l'école de la République.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Des formations sur le thème « école inclusive » ont été dispensées à deux équipes d'école cette année. Ces formations seront à nouveau mises en œuvre à la rentrée prochaine.
Il s'agira également de penser les futurs projets d'école sous l'angle de l'école inclusive.
Les AVS pourront être invitées à participer à différentes actions de formations.
Des ressources sont mises en lien sur le site de la circonscription.
Des ressources seront également disponibles à la circonscription.*

III - Une École qui fait vivre les valeurs de la République



1 - Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École

- Le parcours citoyen vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.
- Il doit structurer les apprentissages et les expériences de l'élève autour de 3 axes : des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements (EMC, enseignement de la défense, mais également dans tous les autres champs tels que l'EPS, les enseignements artistiques, l'histoire-géographie...) ; des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne ; des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne (participation à une cérémonie commémorative, visite d'un lieu de mémoire, étude d'une œuvre ou toute autre action relevant du champ mémoriel).
- Les réservistes citoyens de l'EN sont une ressource supplémentaire essentielle pour contribuer, aux côtés des enseignants et en appui aux écoles, à l'ensemble des actions se rapportant au parcours citoyen.
- Le portail « valeurs de la République » mis en ligne par Réseau CANOPE met à la disposition des enseignants un ensemble de ressources pédagogiques pour conduire le travail avec les classes.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

Un temps de travail collectif (3 heures obligatoires) a été proposé à toutes les écoles élémentaires sur l'appropriation du programme d'EMC et sur le parcours citoyen d'un élève à l'école élémentaire.

Toutes les écoles ont fait un état des lieux de leur parcours citoyen. Celui-ci a été transmis aux collèges de secteur.

L'éducation aux médias et à l'information (Emi) :

- Contribue à la construction du parcours citoyen, dès l'école primaire.

2 - Renforcer la transmission des valeurs de la République

- Les valeurs de notre République et de notre système éducatif s'expriment à l'école selon le principe de laïcité mis en valeur à l'occasion de la journée du 9 décembre (date anniversaire de la loi de 1905) mais également dans l'ensemble des enseignements.
- L'acquisition des valeurs de la République doit permettre la pratique durable d'une culture de l'égalité entre les sexes. Elle s'appuie sur les ressources du site portail « Valeurs de la République » et se met en œuvre avec les élèves aussi bien par les actions éducatives que par les enseignements (EMC).
- Prévenir toutes les formes de discriminations en combattant les expressions et les violences inspirées du sexisme, du racisme et de l'homophobie en milieu scolaire et les violences qui leur sont liées.
- La prévention des discriminations doit faire l'objet d'actions notamment lors des semaines dédiées.
- L'éducation contre le racisme et l'antisémitisme se matérialise dans les enseignements, les actions éducatives et l'ensemble des situations concrètes de la vie scolaire, par des réflexions et des actions visant à prévenir toute forme de discrimination ou de violence fondée sur l'origine ou l'appartenance religieuse, ainsi qu'à rappeler aux élèves le sens des valeurs de respect, de dignité et d'égalité.



Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Des formations sur la laïcité et les valeurs de la République ont été dispensées de manière imposée pour tous les directeurs, inscrites au plan de formation pour les enseignants.
Des ressources sont postées sur le site de la circonscription.
Des actions ont été menées dans différentes écoles de la circonscription : inauguration des symboles de la République, réalisation d'expositions, visite d'exposition « demain, tous citoyens, plantation de l'arbre de l'amitié et de la solidarité... Elles seront systématiquement encouragées.*

Le Harcèlement scolaire :

- La journée de mobilisation nationale sera reconduite le 1^{er} jeudi qui suit le retour des vacances d'automne afin d'encourager le développement des projets de lutte contre le harcèlement dans les écoles et établissements en sensibilisant l'ensemble de la communauté éducative.

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Un temps de formation pour tous les directeurs et enseignants volontaires a été proposé l'an dernier,
Nomination d'une référente « harcèlement » pour la circonscription (Mme JEGO, assistante sociale),
Envoi d'une note de service sur le protocole à mettre en œuvre pour traiter les situations de harcèlement dans les écoles,
Une commission « harcèlement » va être mise en place à la rentrée 2016 et un projet d'accompagnement va être proposé par une infirmière scolaire et une maitresse G.*

L'Education au développement durable :

- Elle est intégrée aux nouveaux programmes d'enseignement, ainsi qu'aux projets pédagogiques des écoles. Elle se situe dans le cadre d'une politique partenariale active avec les autres services de l'Etat, collectivités territoriales, les associations ...

Travail engagé au niveau de la circonscription :

*Etat des lieux du parcours éco-citoyen dans le cadre de la rédaction du projet d'école 2016-2019,
Actions de formations actées au plan d'animations pédagogiques 2016-2019.*

3 - Installer un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels

- Un climat scolaire serein, garant de la sécurité de chacun, constitue la condition première de la réussite des élèves dans leurs apprentissages, et des enseignants dans l'exercice de leurs missions.
- Il réunit les élèves et les équipes autour d'une culture de coopération, de solidarité et d'attention portée à autrui.
- La coéducation joue un rôle essentiel pour instaurer un climat scolaire propice à la réussite scolaire de chaque élève.
- Pour renforcer les relations entre l'Ecole et les parents, les espaces parents sont développés et les malettes des parents généralisées pour être proposées aux équipes volontaires.
- Un guide méthodologique de l'espace parent est mis à disposition des directeurs, des IEN et des circonscriptions.
- Un site Mallette des parents conçu avec l'ONISEP sera accessible à la rentrée.
- Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, les représentants des parents d'élèves sont associés à l'élaboration et au suivi des PEDT.
- Le PPMS est un outil central pour assurer la sécurité, la dimension éducative (information aux parents, sensibilisation aux risques majeurs de l'école primaire au lycée) est une composition essentielle de ce dispositif. Les élèves peuvent dès le primaire, développer une culture de la prévention du risque en prenant progressivement conscience et connaissance de leur environnement et en adoptant les comportements les plus adaptés à leur bien-être et celui de leurs camarades.

Travail engagé au niveau de la circonscription :



*Les mallettes des parents ont été distribuées aux écoles.
Un travail de réflexion et de collaboration avec la municipalité de Belleville est mené pour développer des actions de coéducations.
Des écoles ont proposé dans le cadre de l'APC des temps parents-enfants sur le développement des compétences langagières en français ; ces démarches seront encouragées dans toutes les écoles accueillant des allophones.
La place des parents devra systématiquement être interrogée par les équipes dans le cadre de la rédaction du futur projet d'école.
Les PPMS devront être communiqués aux parents d'élèves.
La mise à jour de tous les PPMS a été fortement accompagnée par G. Lagain, CPC, pour toutes les écoles de la circonscription y compris pour le privé sous et hors contrat.
Intervention sur la parentalité par une infirmière de l'IDEF à l'école Herriot ; cette intervention sera reprogrammée sous l'impulsion de la mairie de Belleville au cours de la première période de la rentrée.*

L'équipe de circonscription

FONCTION	NOM Prénom	COURRIEL	TÉLÉPHONE
Inspectrice de l'Éducation nationale	FACCHI Laurence	ien.0692725m@ac-lyon.fr	04 74 66 20 68 06 72 61 01 84 (en cas d'urgence)
Secrétaire	BECHAZ Valérie	ce.0692725m@ac-lyon.fr	04 74 66 20 68
Conseillère pédagogique généraliste	LEFVRE Anne Sophie	Anne-sophie.lefebvre@ac-lyon.fr	04 74 66 20 68
Conseiller pédagogique EPS	DUFOUR Sylvie	sylvie.dufour@ac-lyon.fr	04 74 66 20 68
Animatrice TICE	DUCROUX Monique	monique.ducroux@ac-lyon.fr	

Adresse	111 rue de la république 69220 Belleville
Site de la circonscription	www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/belleville

Horaires d'ouverture				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h-12h15 13h30-17h30	8h-12h15 13h30-17h30	8h-12h30	8h-12h15 13h30-17h30	8h-12h15 13h30-17h30

Je vous prie de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture du secrétariat y compris pour signaler une absence. Au-delà de ces horaires, en cas d'urgence, vous avez la possibilité de laisser un mail sur la boîte de la circonscription ou de me joindre au 06 72 61 01 84 ou 06 03 13 79 86.

Calendrier de rentrée

I. Les documents de rentrée

Documents à retourner	au plus tard le
Etat des effectifs	Mardi 1 septembre 2016 avant 12h
Planning des jours travaillés pour tous les enseignants	Lundi 5 septembre 2016
Fiche école	Lundi 5 septembre 2016
Recensement des enseignants débutants (T1, T2)	Lundi 5 septembre 2015
Recensement des enseignants nouvellement nommés au CP	Lundi 5 septembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> Fiche individuelle de renseignements Emploi du Temps : Maître supplémentaire et membres du RASED 	Lundi 12 septembre 2015
Avenant du dispositif « plus de maîtres que classes » actualisé.	Lundi 12 septembre 2015

Merci de respecter scrupuleusement les dates de retour pour le bon fonctionnement du service. Ces documents sont indispensables pour la mise en place de la rentrée. Chaque année nous déplorons un grand nombre de retardataires.

II. Dates des réunions

Dates	Thèmes	Horaires
Mercredi 31 Aout	Réunion de rentrée des directeurs	9h-12h Lancié- salle A Capella
Lundi 5 sept.	Réunion d'accueil des PES	17 heures Locaux de la circonscription
Mardi 6 sept.	Réunion des remplaçants	17 heures Locaux de la circonscription
Jeudi 8 sept.	Réunion des inspectables	17h30 Collège de Belleville
Mardi 13 sept.	Réunion des T1 et T2	17h Locaux de la circonscription
Mardi 20 sept.	Réunion des nouveaux directeurs	17H Locaux de la circonscription

Calendrier vacances

Vacances d'automne

Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 ; Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 ; Reprise des cours : lundi 3 janvier 2017

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 18 février 2017 ; Reprise des cours : lundi 6 mars 2017

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 15 avril 2017 ; Reprise des cours : mardi 2 mai 2017

Pont de l'ascension : Du jeudi 24 au lundi 28 mai 2017

Vacances d'été : Samedi 8 juillet 2017

Organisation

Fréquentation et assiduité scolaires :

La lutte contre l'absentéisme constitue une priorité pour prévenir l'échec et le décrochage scolaire. Chaque enseignant doit se sentir investi d'une mission de contrôle et d'un devoir de dialogue avec les familles dès que les absences d'un enfant risquent de nuire à une scolarité réussie.

Le contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaires des élèves soumis à l'obligation scolaire fait l'objet de mesures légales inscrites dans la loi. Pour assurer ce contrôle, les registres d'appel seront renseignés chaque demi-journée de manière infalsifiable. Les taux de fréquentation sont calculés à la fin de chaque mois. L'enseignant devra emporter le registre avec lui en cas, par exemple, d'évacuation de l'école. Ces registres sont conservés à l'école pendant dix ans.

Concernant les élèves de maternelle ou d'élémentaire ne fréquentant pas l'école de façon assidue (absence non justifiée plus de quatre demi-journée par mois), un dossier individuel d'absence est ouvert pour chaque élève non assidu qui comprend le relevé des absences, leur durée, leur motif, ainsi que le cas échéant, l'ensemble des mesures prises pour rétablir l'assiduité et les résultats obtenus (rencontre avec la famille ...). Ce dossier sera établi par les directeurs et transmis au secrétariat de la circonscription pour toute situation litigieuse. Les mercredis travaillés feront l'objet de toute l'attention des directeurs quant aux absences non justifiées.

Surveillance, responsabilité :

Le strict respect des horaires d'entrée et de sortie doit être effectif. Pour chaque demi-journée scolaire, l'accueil des élèves s'effectue 10 minutes avant le début de la classe et la sortie s'effectue à la fin des heures d'enseignement réglementaire en maternelle comme en élémentaire. Ces 10 minutes d'accueil font partie des obligations de service des enseignants et se surajoutent donc aux heures d'enseignement.

Obligation de service : Se référer au BO n° 8 du 21 février 2013 et au BO n° 11 du 14 mars 2013

Il est rappelé que, dans le cadre de leurs obligations de service, les personnels enseignants du premier degré consacrent, d'une part, 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et d'autre part, trois heures hebdomadaires en moyenne, soit 108 heures annuelles, aux activités définies et réparties de la manière suivante :

- **36 heures** consacrées aux activités pédagogiques complémentaires,
- **24 heures** de concertation et relations avec les partenaires de l'école : parents, intervenants, municipalité,
- **24 heures** correspondant aux travaux des équipes pédagogiques, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves en situation de handicap,
- **18 heures** d'animation et de formation pédagogiques,
- **6 heures** de participation aux conseils d'école obligatoires (2 h x 3).

Absences et congés :

La procédure expérimentale mise en place l'an dernier est reconduite cette année.

1. Un formulaire unique (Arrêts maladie et autorisation d'absence) sera fourni aux directeurs et enseignants en début d'année, sous forme numérique. Il est en lien sur le site de la circonscription.
 2. L'enseignant transmettra ce document et les justificatifs numérisés à la circonscription, après les avoir fait viser par le directeur. Les enseignants n'ayant pas la possibilité de numériser les documents, les transmettront sur papier, par courrier.
Concernant les arrêts de travail, il convient d'envoyer les originaux par courrier postal (volet 2 et 3).
 3. En cas de refus, le retour de l'autorisation se fera par voie numérique.
- En ce qui concerne les autorisations non prévisibles (maladie, accident, problème familial grave...) : alerter par téléphone le secrétariat de la circonscription pour un accord verbal. Ne pas oublier de régulariser ensuite par voie numérique et de joindre obligatoirement un justificatif. Je vous rappelle que toute absence non justifiée entraînera un retrait de salaire.
 - Toute information relative à l'annulation, la réduction et surtout la prolongation d'un congé doit être communiquée le plus tôt possible au secrétariat de la circonscription. La garantie de la continuité du service passe par le respect scrupuleux de cette consigne.
Ces dispositions valent pour l'ensemble des obligations de service (participation aux réunions institutionnelles, APC et **animations pédagogiques**).
 - Suppléance du directeur : le conseil des maîtres de rentrée désignera un adjoint chargé d'assurer la suppléance du directeur en cas d'absence de celui-ci. Son nom sera mentionné sur la fiche école.

Sorties scolaires :

Elles répondent à une programmation de cycle et d'école : leurs objectifs trouvent un ancrage dans le projet d'école (CF BOEN HS n°7 du 23/09/1999).

Les directrices et directeurs donnent les autorisations pour les sorties scolaires sans nuitée. Il est prudent de prendre l'avis de la conseillère pédagogique EPS si ces sorties comportent une activité sportive.

Pour les sorties avec nuitées, se reporter au B.O.H.S du 23.09.99. Veillez à respecter les délais en anticipant aussi le temps d'étude du dossier par la circonscription.

Relations avec les familles

Les familles doivent être régulièrement informées des résultats scolaires de leur enfant. Les documents sont systématiquement communiqués aux deux parents, en cas de séparation.

La circulaire n° 2006-137 du 25/8/2006 précise l'obligation d'organiser au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les professeurs (rencontres individuelles de chaque parent avec chaque enseignant, ou rencontres collectives...).

Les élections de parents d'élèves aux conseils des écoles pour le premier degré auront lieu **le vendredi 7 ou le samedi 8 octobre 2016** (Se référer au B.O du 7 juillet 2016 relatif à l'élection des parents d'élèves). Le premier conseil d'école doit être réuni obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections.

Toute demande des familles doit faire l'objet d'une réponse.

Documents à retourner

Les comptes rendus des conseils d'école seront transmis au secrétariat de la circonscription dans les 15 jours qui suivent la réunion. Il sera joint avec le compte-rendu du premier conseil d'école, le règlement intérieur de l'école présenté. Seul le document type en lien sur le site de la circonscription doit être utilisé pour la rédaction des procès-verbaux. Les signatures du directeur (directrice) et du ou de la secrétaire de séance sont obligatoires.

Communication écoles – circonscription

Toute correspondance s'effectue par la voie hiérarchique :

Enseignant → directeur (pour information) → IEN → Direction Académique, sans aucune exception, sous peine de retard, parfois préjudiciable dans le traitement de l'affaire concernée. J'émettrai un avis autant que de besoin.

Rendez-vous : je reçois dans les meilleurs délais tout enseignant qui souhaite me rencontrer. Il suffit de prendre attache auprès de madame Béchaz, secrétaire de la circonscription.

Animations pédagogiques

Une note de service spéciale sur l'organisation des animations pédagogiques vous parviendra dans le courant du mois de septembre. L'inscription se fera sur anim'69.

IMPORTANT : J'insiste tout particulièrement sur la nécessité, pour chaque enseignant, d'activer sa messagerie professionnelle (prénom.nom@ac-lyon.fr) et de la consulter régulièrement.

Inspections

Sauf exception ou demande particulière, la visite d'inspection fait l'objet d'un courrier nominatif précisant la période d'inspection. Une prochaine note de service précisera les attendus et le protocole. Les premières inspections se dérouleront à partir du 12 septembre. Les enseignants en retard d'inspection peuvent s'autoriser à se faire connaître auprès du secrétariat de la circonscription.

Je vous souhaite une excellente rentrée scolaire et une année porteuse de satisfactions professionnelles. Je renouvelle ma volonté de mettre en œuvre une collaboration efficiente entre vous et l'équipe de la circonscription.

Laurence FACCHI
Inspectrice de l'Education Nationale, Belleville